

Projet éducatif

Préambule

La commune de Norroy Lès Pont-à-Mousson compte actuellement 1 265 habitants. Les contraintes de la vie moderne nécessitent désormais une prise en charge des enfants pendant les périodes plus larges que l'accueil scolaire obligatoire.

La commune a donc pris l'initiative de la mise en place d'un service d'accueil périscolaire et de loisirs dès la rentrée de septembre 2013. Ce projet correspond à une demande des parents, il ne s'agit pas là d'une simple « garderie », mais d'un lieu de vie, de socialisation et d'enrichissement où le respect du rythme de la vie de l'enfant et son épanouissement sont prioritaires.

Ce projet éducatif représente l'esprit général qui animera l'ensemble des actions mises en œuvre par le service périscolaire et l'accueil de loisirs.

L'accueil périscolaire et de loisirs proposé à Norroy Lès Pont-à-Mousson joue un rôle social évident, compte tenu de l'organisation des temps de travail et c'est avant tout un lieu où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage dans le respect des valeurs démocratiques. Il est accessible à tous et répond aux besoins du plus grand nombre.

L'accueil périscolaire s'organise autour de la journée d'école des enfants et du temps familial et l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

Les moyens pour permettre le fonctionnement de l'accueil

1) Les conditions d'accueil

L'accueil périscolaire concerne les enfants scolarisés à Norroy Lès PAM de la petite section maternelle à la fin de cm2.

L'accueil de loisirs concerne les enfants de 3 à 11 ans résidant à Norroy Lès PAM et est ouvert à d'autres communes en fonction des places disponibles.

2) Les locaux

Ils répondent aux conditions techniques d'hygiène et de sécurité requises.

Les espaces intérieurs comportent :

- Une salle de restauration
- Un office
- Une salle de jeux et d'activités
- Une salle informatique
- Une bibliothèque
- Des espaces sanitaires adaptés aux enfants
- Des espaces de rangement

Les espaces extérieurs comportent :

- Une cour avec une structure de jeux
- Un terrain d'activités avec préau

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adresse : 11 Bis Rue de la Taie 54700 NORROY LES PONT-A-MOUSSON

3) Les temps d'accueil

En période scolaire, l'accueil se fera le lundi, mardi, jeudi et vendredi de :

- 07h30 à 08h30
- 11h45 à 13h45 avec repas
- 16h30 à 18h30 avec goûter

Pendant les vacances :

- 1 semaine (du lundi au vendredi) durant les vacances de la Toussaint, d'hiver et de printemps.
- Les 2 semaines qui suivent la fin des classes en juillet (du lundi au vendredi)
- Les 2 semaines qui précèdent la rentrée des classes en août (du lundi au vendredi)

4) L'équipe d'animation

- Les agents de la commune de Norroy Lès Pont-A-Mousson appelés à assurer la direction et l'animation d'un accueil collectif de mineurs disposent des qualifications prévues par les articles R227-12
- L'équipe d'animation est composée d'une directrice, d'une directrice adjointe et d'animatrices dont le nombre permet d'assurer le taux d'encadrement prévu par le code de l'action sociale et des familles (articles R227-15 et R227-16)

Les objectifs éducatifs

L'équipe pédagogique participe à la coéducation de l'enfant avec la famille et l'école. Ceci au travers de relations constructives et conviviales. Les objectifs éducatifs pour l'année 2024/2025 sont les suivants :

1) Favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant

L'accueil collectif est un lieu où l'enfant est en sécurité physique, morale et affective. Il évolue de façon sécurisée et adaptée. L'équipe formée propose des activités variées et créatives. Elle connaît les enfants, leurs possibilités et leurs limites.

L'équipe aura à cœur de respecter le rythme de chacun en fonction de l'âge des enfants et du moment de la journée. Les groupes sont adaptés et une attention particulière est portée à chacun.

L'accueil est également un lieu de découverte et d'expression où l'enfant sera amené à s'épanouir au travers des activités proposées pour y apprendre la socialisation, la tolérance et la reconnaissance de la différence.

2) Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité

L'accueil collectif permet un apprentissage de la vie collective : apprentissage de la séparation, expériences relationnelles différentes, écoute des autres, apprentissage du respect des règles, des limites et du matériel.

Les échanges sont favorisés entre les enfants et l'équipe pédagogique dans une dynamique de respect, de dialogue, d'écoute et de confiance.

Les règles de vie sont établies avec les enfants de manière ludique et positive, elles sont adaptées aux responsabilités, aux besoins et aux possibilités de chacun.

Les moyens et les actions mis en œuvre doivent favoriser la construction de l'enfant et lui permettre d'être reconnu en tant qu'individu et de reconnaître les autres.

L'accueil collectif aura pour ambition de favoriser des valeurs fondamentales telles que le respect de l'autre et de soi-même.

3) Favoriser la créativité de l'enfant

L'accueil collectif proposera des activités ludiques variées : sportives, culturelles, artistiques et scientifiques et l'enfant aura plaisir à y participer.

L'enfant aura la possibilité de faire des propositions dans le cadre des règles fixées par l'équipe d'animation : l'enfant exprime ses envies et l'équipe l'accompagne dans la réalisation de ses projets.

L'équipe aura à cœur de susciter la créativité, le plaisir et l'imaginaire de l'enfant.

4) Le projet pédagogique

La directrice de la structure établit le projet pédagogique en concertation avec l'équipe d'animation, conformément aux dispositions prévues par l'article R227-25 du code de l'action sociale et des familles.

Le projet pédagogique décrit les moyens qui seront utilisés pour atteindre ces objectifs. Il énonce en termes clairs et simples la manière dont l'enfant est accueilli. Ce document donne du sens aux activités et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques.

Le projet pédagogique est révisé annuellement et à chaque modification du projet éducatif.